

*Siège du Syndicat : Mairie d'Ancy-sur-Moselle
10, rue de l'Abbé Jacquat
57130 ANCY-SUR-MOSELLE
Tel 03 87 30 90 26 * Fax 03 87 30 90 78*

REUNION DU COMITE SYNDICAL Mercredi 3 octobre 2018 à 18 heures 00

Le Comité s'est réuni le 3 octobre 2018 à 18 heures 00 minutes à la salle Lucienne MONDON d'Ancy-Dornot, sur la convocation qui leur a été adressée par le président en date du 18 septembre 2018, conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Étaient présents :

Mesdames : Dominique MASSERANN - Nadine SCHOLTES – Catherine ALBERT
Messieurs : Jean-François COUROUVE – Jean-Claude SCHOENACKER – Mestafa KHALDI – Raymond LECLERRE – Yves CLARIS – Daniel PHILIPPE (suppléant de Lessy) – Christian FORFERT – Pascal JOLIOT – Daniel DEFAUX – Alain MICHEL - Guy POUGET – Emmanuel BOUDOT – Yannick GROUTSCH – Roland SIMON (suppléant de Vaux)

Absents excusés :

Mesdames : Béatrice AGAMENNONE
Messieurs : Christian BETTINGER - Henri KLOPP – René DARBOIS (suppléant de Metz) – Joël FENNINGER

Assistaient également : Christian FRACHE, Aurélien CARLIER et Thierry UJMA (ONF)

Le compte rendu de la réunion précédente n'appelle pas de remarques et est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Pascal JOLIOT est élu pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

II. PRIX DU BOIS DE CHAUFFAGE

Le Président propose le maintien des prix du bois de chauffage.

Le conseil syndical, après avoir débattu et à l'unanimité :

- fixe le montant du stère de chauffage suivant deux catégories et de la manière suivante :
 - Catégorie A: exploitation en terrain plat ou (très) bonne qualité du bois de chauffage: 12,00 € TTC/ stère.
 - Catégorie B: exploitation en terrain en pente, moindre qualité du bois 6,60 € TTC/ stère.
- prend note du montant du devis de prestation (détermination, dénombrement et réception des lots) pour le bois de chauffage de l'ONF pour un montant de 2 290,90 € HT
- autorise le Président à signer le devis.

III. ÉTAT PREVISIONNEL DES COUPES – ANNEE 2019

Thierry UJMA présente le programme d'exploitation 2019, résultant de l'état d'assiette 2019 (voir tableau en annexe).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- accepte le programme présenté pour une recette brute estimée de 79 573 € HT.
- prend note du montant du devis d'assistance technique pour travaux d'encadrement des entreprises et de cubage et classement soumis par l'ONF pour un montant prévisionnel de 3 612,43 € HT.
- autorise le Président à signer tous documents afférents au dossier.

IV. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES MARCHES D'EXPLOITATION DEBARDAGE 2019

Après consultations, 4 entreprises ont répondu. Les offres s'établissent ainsi :

A. Lot débardage:

Lot 1 : parcelles BR02 et CH06

SARL Chêne d'Or pour un montant de 4 914 € HT

Lot 2 : parcelles AN15, RO06, AR12, DO14 et FRT

SARL Chêne d'Or pour un montant de 2 773 € HT

FD FOR-EST pour un montant de 2 547,50 € HT

B. Lot exploitation:

Lot 1 : parcelles BR02 et CH06

Gaylor JOTTER pour un montant de 6 792 € HT

Lot 2 : parcelles AN15, RO06, AR12, DO14 et FRT

Entreprise PIAZZA pour un montant de 2 732 € HT

FD FOR-EST pour un montant de 2 612 € HT

Le Conseil syndical, après avoir pris connaissance des offres et à l'unanimité, retient :

- pour le lot 1 de débardage : SARL Chêne d'Or pour un montant de 4 914 € HT
- pour le lot 2 de débardage : FD FOR-EST pour un montant de 2 547,50 € HT
- pour le lot 1 d'exploitation : Gaylor JOTTER pour un montant de 6 792 € HT
- pour le lot 2 d'exploitation : FD FOR-EST pour un montant de 2 612 € HT

et autorise le président à signer les devis correspondants.

V. ETAT D'ASSIETTE 2020

Monsieur Thierry UJMA (ONF) présente la prévision des coupes inscrites aux états d'assiette 2018 (voir détail par commune dans les tableaux annexés).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- accepte l'état d'assiette 2020 présenté.
- autorise le Président à signer tous documents afférents au dossier.

VI. ADHESION DE LA COMMUNE DE PLAPPEVILLE

Le Conseil Syndical,

Vu l'arrêté préfectoral 2017-DDT/SABE/NPN n° 14 du 5 janvier 2017 prononçant l'application du régime forestier à des terrains boisés à Plappeville,

valide, à l'unanimité :

- L'adhésion de la commune de Plappeville (Moselle) au Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz.

VII. **DIVERS**

- Contrats d'approvisionnement bois façonnés bord de route / vente de bois précieux sur parc à grumes

Monsieur UJMA explique que ces contrats sont établis sur 3 critères :

- Ne sont concernés que les catégories Hêtre, Chêne et Bois Industrie toutes catégories confondues
- Les acheteurs ne veulent plus de bois mitraillés ou susceptibles de l'être, ils sont donc mis en adjudication.
- Le Chêne de qualité Merrain, principalement catégorie C, est également exclu des contrats.

Il précise également que les contrats ne couvrent pas tout, il y a toujours une partie des ventes mise en adjudication.

Avant de signer, le Président propose de rencontrer Monsieur VUIDEL, Responsable du Service Bois de l'ONF, afin d'obtenir davantage de précision sur ces contrats d'approvisionnement.

- Monsieur UJMA expose au conseil la volonté face au réchauffement climatique, de l'ONF et des Communes Forestières, de mettre en place dans les années à venir, dans les forêts publiques et privées, des parcelles d'études de nouvelles espèces de peuplement. Ces plantations se feraient sur une surface de 1 ou 2 ha dans une même parcelle et l'étude portera sur leur acclimatation et leur développement dans nos régions. Le SMGF sera peut-être appelé à participer à cette expérimentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.